

LE PREMIER LOTISSEMENT

HABITAT Dans les années 1950, avec le baby-boom, la croissance et l'augmentation du niveau de vie, le logement devient un enjeu national. Les grands ensembles en banlieue des villes comme les lotissements en périphérie des bourgs en sont l'expression. Acigné, qui dépassait 2000 habitants au 19^e siècle, avec l'exode rural n'a plus que 1500 habitants. Or la commune est située aux portes de Rennes dont l'expansion s'accélère. C'est alors qu'un premier projet de lotissement communal émerge, stimulé par des aides du conseil général d'Ille-et-Vilaine.

■ Trouver un terrain avec eau courante

En 1954, la commune entreprend d'acquérir 2 hectares et demi de terrain appartenant au Bureau de bienfaisance, à l'ouest de l'actuelle rue du Stade. Ce sera le noyau initial du lotissement. La mairie négocie cette acquisition contre une rente annuelle et perpétuelle de valeur équivalente à 15 quintaux de blé. Mais la Commission départementale retoque cette méthode correspondant à l'usage locatif de terre agricole, qui était effectivement la vocation du terrain jusqu'alors. On se mettra finalement d'accord pour un prix ferme d'un million de francs.

Autre blocage, il n'y a pas encore d'adduction d'eau à Acigné et elle ne sera effective qu'en 1963. On suppose qu'aucune famille de mœurs urbaines – la cible privilégiée que sont les cadres et professions intermédiaires allant travailler dans l'agglomération rennaise – n'acceptera de s'installer dans ces conditions. Comment faire ?

On décide donc de créer spécialement pour le nouveau lotissement une installation transitoire pompant l'eau dans un puits que l'on creuse en bordure de ce qui est aujourd'hui le parking de la médiathèque.

■ Trois tranches successives en direction des Clouères

En 1957, quatre nouvelles voies sont tracées ; la partie ouest de l'avenue Abbé-Barbedet, la partie sud de la rue

du Stade, la rue de l'Ancien Porche et la rue Louise-de-Kermarec.

La commercialisation des 31 lots desservis par ces voies s'effectuera avec succès entre mi-59 et début 61. Sans attendre on s'attaque donc aux deuxième et troisième tranches du lotissement communal, devant s'étendre vers l'est de part et d'autre de l'avenue Abbé-Barbedet à prolonger. Mais comment libérer ce terrain agricole exploité alors par la ferme établie aux Clouères ? À cette fin la commune achète la ferme de Joval pour la mettre à disposition des exploitants de la ferme des Clouères. Ce sera effectif en 1963, permettant ainsi de libérer 6 hectares pour ces deux nouvelles tranches. Celles-ci participeront largement au développement de la population agglomérée d'Acigné qui passera ainsi de 572 habitants en 1962 à 1000 en 1968.

■ Ce n'était que le début

La mutation d'Acigné ne faisait que démarrer. Depuis, lotissements et zones d'aménagement concerté se succèdent dans différentes directions, la dernière en cours vers le nord-est avec la ZAC du Botrel. Particularité acignolaise, la Vilaine et le Chevré avec leurs terrains inondables expliquent l'expansion urbaine en demi-cercle autour du cœur historique et la cohabitation heureuse avec des espaces naturels.

Après des décennies d'étalement urbain autour des bourgs initiaux dans toute la couronne rennaise, la métropole aimantant toujours les activités et la population, le défi est maintenant la densification. Si on veut ménager les surfaces agricoles qui nous entourent toujours, à la fois nourricières et notre poumon vert, l'agglomération d'Acigné devra se développer au maximum sur elle-même.

Jean-Jacques Blain
Association Acigné Autrefois



Le lotissement à son début en 1960, au carrefour de la rue du Stade et de l'avenue Abbé-Barbedet. Cette avenue n'est qu'amorcée et tranchera la prairie avec ses pommiers jusqu'aux Clouères.



Les deux tranches suivantes du lotissement se sont articulées autour de l'avenue Barbedet.

■ Pour en savoir plus sur l'histoire d'Acigné et de sa région, abonnez-vous gratuitement au mensuel électronique d'Acigné Autrefois en adressant un mail intitulé "Abonnement à la Feuille de chou" à l'adresse contact@acigne-autrefois.fr et consultez le site www.acigne-autrefois.fr